

## LES SÉMINAIRES D'INVESTISSEMENT

Certaines organisations annoncent des conférences ou des séminaires d'investissement gratuits par le biais des journaux, du courrier ou de la radio. Peut-être qu'un parent ou un ami vous a déjà sollicité pour assister à l'un de ces séminaires. Ces séminaires ont généralement lieu dans des hôtels ou autres endroits publics.

Les séminaires sur les investissements peuvent s'avérer une option intéressante. Toutefois, soyez vigilant, certaines sources d'information sont peu crédibles ou parfois frauduleuses. Avant d'investir, prenez le temps de bien vous informer.

Certains individus peu scrupuleux utilisent les séminaires pour vous vanter des stratégies d'investissement offrant des rendements mirobolants, parfois de l'ordre de 25 % à 40 % par année. Dans les faits, ces investissements pourraient ne pas vous convenir ou, encore pire, être carrément frauduleux. Généralement, lorsque le rendement visé est élevé, le risque du placement l'est aussi.

Voici quelques techniques de persuasion (signaux d'alarme) d'un conférencier qui devraient éveiller vos soupçons et vous inciter à la prudence :

- il tente de vous vendre une autre série de séminaires ou une carte de membre, à fort prix, pour vous présenter des stratégies « révolutionnaires que les riches utilisent »;
- il clame haut et fort que les placements « traditionnels » tels que les certificats de dépôt, les obligations, les actions et fonds communs de placement n'offrent pas un rendement suffisant pour répondre à vos besoins;
- il parle d'investissement à haut taux de rendement et sans risque;
- il dénigre les conseillers financiers, les courtiers, les banques, les caisses et autres institutions financières et décourage les participants qui désirent les consulter;
- il affirme, au début, ne pas recommander d'investissements spécifiques, mais peu à peu parle de certaines sociétés qui offrent selon lui de très bons rendements;
- il n'est pas en mesure de fournir les états financiers vérifiés ou les prospectus<sup>1</sup> de ces sociétés ou en minimise l'importance ;
- il met l'accent sur le témoignage d'investisseurs qui ont reçu des versements d'argent substantiels. Dans les faits, cet argent peut provenir de la mise de fonds d'autres investisseurs;

---

<sup>1</sup> Un prospectus est un document d'information détaillé qu'une société doit généralement produire pour émettre des investissements au grand public. Il vise à vous renseigner pour vous aider à prendre des décisions d'investissement éclairées.

- il met beaucoup d'emphasis sur les avantages fiscaux;
- il vous encourage à emprunter pour investir, sans vous parler des dangers d'une telle stratégie;
- il critique les organismes de réglementation ou les gouvernements « qui empêchent les investisseurs de s'enrichir » ou « qui sont de connivence avec les grosses institutions financières ».

Demandez-vous comment les sociétés recommandées par le conférencier peuvent offrir des rendements aussi mirobolants. Exigez de voir des états financiers vérifiés et les prospectus. Au besoin, demandez l'avis d'un conseiller pour évaluer si la société peut générer suffisamment de profits pour produire de pareils rendements. Dans certains cas, les sociétés vantées appartiennent aux promoteurs du séminaire, sont peu rentables ou ne sont tout simplement pas opérationnelles.

### **Avant d'investir**

- Assurez-vous que les représentants qui vous recommandent des investissements ont un permis pour exercer au Québec en communiquant au Centre de renseignements de l'Autorité des marchés financiers.
- Faites des recherches sur les sociétés dans lesquelles vous désirez investir.
- N'investissez pas lorsque le prospectus ou les états financiers ne sont pas disponibles, et ce, même si on vous promet qu'ils seront « disponibles bientôt ».
- N'agissez pas sur la base d'une information dite privilégiée. C'est illégal et généralement faux.
- Demandez une confirmation écrite des renseignements qui vous ont été fournis verbalement.
- Posez des questions et obtenez des réponses claires, sinon n'investissez pas.
- Obtenez une seconde opinion, faites des recherches même si le « tuyau » provient d'une personne que vous connaissez. Cette personne bien intentionnée est peut-être elle-même victime de fraude.
- Lisez toujours attentivement la documentation qu'on vous remet avant de la signer.
- Prenez le temps de réfléchir avant d'investir, ne prenez jamais de décisions impulsives.

Pour plus de détails, veuillez consulter notre brochure *Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières*.

### **Centre de renseignements**

(418) 525-0337

(514) 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)